DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. YVES MORAINE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 10 Février 2017

OBJET : Information à la Commission Permanente des lancements de marchés publics au titre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée départementale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte de l'état récapitulatif des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur à 90 000 € HT dont le lancement a été approuvé, entre le 1^{er} novembre 2016 et le 31 décembre 2016 inclus, par l'exécutif en vertu de la délégation accordée par l'assemblée départementale, tel que figurant dans le tableau joint au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée